

PROJET EDUCATIF

FINALITÉS

Au travers d'activités scientifiques et techniques, **Planète Sciences Méditerranée** entend contribuer à l'éducation d'individus : autonomes, sociables (capables d'échanger, de communiquer, de travailler en groupe...), solidaires, respectueux d'eux-mêmes et des autres, responsables, actifs au sein de la société, capables de construire leurs propres "compétences" (connaissances/savoirs...), de se poser des questions et d'élaborer les moyens pour y répondre, aptes à comprendre leur environnement (technique, scientifique, naturel...), doués d'esprit critique constructif.

Au travers de ses actions, **Planète Sciences Méditerranée** entend par ailleurs contribuer à la promotion d'un « développement durable », respectueux des écosystèmes et des individus, dans toute leurs diversités, qui n'hypothèque pas l'avenir des générations futures.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

Planète Sciences Méditerranée entend :

-PERMETTRE AU PLUS GRAND NOMBRE DE PRATIQUER DES ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES ET/OU TECHNIQUES, CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE AVEC LA VOLONTÉ DE LA DÉMOCRATISER

Les sciences et la technologie jouent un rôle prépondérant dans le monde actuel. Les enjeux que soulèvent les problèmes environnementaux et les nouvelles technologies impliquent des choix de société qui doivent être, dans le cadre d'un état démocratique, portés et compris par les citoyens si l'on ne veut pas que ces décisions soient réservées aux « spécialistes » et aux « experts ».

La culture scientifique et technique est à la fois utile et même indispensable.

Elle favorise la prise de conscience de la complexité, de la fragilité et de l'acuité des relations de l'homme avec son environnement.

Il s'agit d'acquérir les connaissances, les valeurs, les comportements et les compétences pratiques nécessaires pour participer de façon responsable et efficace à la solution des problèmes de l'environnement et des problèmes scientifiques et techniques de notre temps.

La culture scientifique et technique permet de simplifier dans le fonctionnement des sociétés en aidant chacun à :

- comprendre les enjeux scientifiques et socio-économiques d'aujourd'hui et de demain,
- être acteur dans la mise en oeuvre des solutions collectives aux problèmes scientifiques et éthiques

qui se posent, en laissant toujours à la personne le libre choix de ses engagements

- *gérer avec les autres, en responsabilité et en toute conscience, les espaces, sociétés et ressources, ainsi que les utilisations des techniques nouvelles et des applications des progrès scientifiques.*

La pratique de ces activités favorise également la mise en oeuvre de démarches (expérimentale, de projets) et des comportements réinvestissables au delà de ces activités.

Les jeunes ont un rôle essentiel à tenir en tant qu'acteurs et futurs citoyens, amenés à s'impliquer dans ces choix.

-CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉDUCATION ACTIVE, PAR LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES ET/OU TECHNIQUES, celles-ci étant envisagées comme des supports éducatifs permettant de développer et de mettre en oeuvre des compétences plus générales (voir chapitre « objectifs pédagogiques »).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

La pratique d'activités scientifiques et/ou techniques est envisagée comme une action éducative permettant de développer de nombreuses compétences (ou capacités) qui contribuent à la formation du citoyen, tout en lui permettant d'évoluer, de progresser, de s'épanouir...

Au travers de ces pratiques, nous cherchons à développer l'acquisition de :

- **savoir** : au service de la réalisation des projets, de la compréhension des phénomènes mis en jeu, des enjeux (sociétaux, environnementaux...)
- **savoir-faire** : méthodologiques, techniques, instrumentaux
- **comportements** (ou « savoir-être ») : développement de l'autonomie, capacité au travail de groupe, à l'écoute, au respect (de l'autre, du matériel, de l'environnement...), capacité d'analyse critique (et néanmoins constructive), persévérance, curiosité, capacité à communiquer...

Au-delà de ces objectifs éducatifs, Planète Sciences Méditerranée a pour vocation de rapprocher les jeunes des milieux de la recherche et de la technologie

MÉTHODES PRIVILÉGIÉES

Lorsque les conditions le permettent (notamment le temps d'intervention), notre action éducative est menée suivant une progression pédagogique s'articulant autour de **5 grandes phases** (voir caractéristiques de ces phases en annexe) :

- La phase contact,
- La phase découverte,
- la phase d'approfondissement (appelée aussi phase de projet)
- La phase de retransmission
- La phase d'évaluation

Ces différentes phases mobilisent différents types **d'approches** (sensorielle, artistique, scientifique ...).

De par sa vocation, **Planète Sciences Méditerranée** va favoriser l'utilisation, par les participants, de l'approche scientifique, (nous entendons par là, « l'appréhension de la réalité par des moyens rationnels éprouvés et remis en cause selon un processus de va et vient de la pratique à la réflexion » : extrait de « les ateliers scientifiques à l'école »-ANSTJ).

Dans le cadre de cette approche scientifique, **la démarche expérimentale** (basée sur l'Observation, le Questionnement, les Hypothèses, l'Expérimentation, les Résultats, l'Interprétation, et la Conclusion) est favorisée. D'autres approches scientifiques peuvent être également utilisées : **approche systémique...**

La **méthode de développement de projet** (adaptée de l'industrie) est également utilisée, notamment dans le cadre projets techniques.

Ces différentes approches s'appuient sur des **méthodes pédagogiques** (ce terme fait référence à des courants pédagogiques identifiés). Nous privilégions les **méthodes actives**, qui mettent les participants en situation de construire leurs propres compétences à partir d'opérations concrètes (manipulation, observations, expérimentations...), en les intégrant, si les conditions le permettent, dans une **pédagogie de projet**. Centrée sur l'intérêt du participant, elle lui permet d'être partie prenante du projet, de s'impliquer lors de toutes les phases du déroulement, depuis la préparation jusqu'à l'évaluation... Elle est vécue en groupes, avec des échanges inter-groupes

LE PUBLIC VISÉ

Le public concerné par les sciences et les techniques est bien évidemment l'ensemble du grand public, enfants et adultes.

Planète Sciences Méditerranée a fait le choix de centrer en priorité ses actions sur les jeunes et leurs familles, sans distinction d'origine, de « race », de profession ou d'appartenance à quelque groupe que ce soit, ainsi que sur les acteurs de l'éducation populaire ou de la culture scientifique et technique.

Ses interventions se déroulent dans le cadre scolaire, des loisirs, de la formation (professionnelle ou non), en soutien à des projets ou en « maîtrise d'œuvre » complète.

MOYENS « STRUCTURELS » :

-**Planète Sciences Méditerranée** a fait le choix d'être une association à but non lucratif (fonctionnant selon les principes définis par la loi 1901), ouverte, où les bénévoles occupent une place centrale et essentielle, tant dans la définition des orientations que dans leur mise en œuvre (voir statuts). Elle s'inscrit dans le mouvement de l'éducation populaire.

-Son action est principalement régionale (région PACA), avec un fonctionnement décentralisé. Une ouverture sur les pays méditerranéens, dans le sens d'un renforcement de la coopération et des échanges, est également réalisée.

-Elle est la délégation PACA de **Planète Sciences** et participe de ce fait aux réflexions et au développement de ce réseau. Elle est impliquée par ailleurs dans de nombreux autres réseaux, sources et facteurs de dynamique, d'échanges et de coopération.

-Elle s'appuie également sur des partenariats multiples (pédagogiques, techniques, scientifiques, financiers...): la collaboration avec les organismes de recherche et les structures technologiques est favorisée.



Le Centre de Loisirs

Les activités proposées stimulent le plaisir de la découverte, l'observation à l'aide de matériel spécifique, la manipulation, le jeu, tout ceci par des approches scientifiques et techniques. C'est la vocation de notre association qui souhaite donner aux enfants les moyens de comprendre et d'apprécier les sciences, et en particulier l'environnement.

Mêler agréablement sciences et détente pour vivre une véritable aventure scientifique !

Bien d'autres activités sont au programme de ces journées de découverte, de larges moments sont consacrés aux activités ludiques (jeux de pleins airs..), artistiques (théâtre, peinture..) et sportives.

Fonctionnement du centre de loisirs

Effectif : 35 enfants maximum âgés de 6 ans et plus

Encadrement : 1 directeur et 1 à 4 animateurs (selon l'effectif)

Jours d'ouvertures : mercredis et vacances scolaires, sauf vacances de Noël

Horaires : accueil à l'Espace Jardiné de Roquevignon de 8h à 9h30, fermeture du centre à 17h30 (accueil échelonné des parents entre 16h30 et 17h30)

Conditions d'accueil : Les activités se déroulent essentiellement dans l'enceinte de l'Espace Jardiné. Le site est équipé d'un chalet et de sanitaires de plein air. Le centre n'assure pas les repas du midi, les parents doivent prévoir un panier repas.

Prix : entre 2,68 € et 18 € par jour en fonction de votre quotient familial, pour les parents qui habitent et/ou travaillent à Grasse, 28 € pour les non Grassois. Une adhésion annuelle à l'association sera demandée chaque année (20 € pour un enfant, 35 € à partir de deux enfants).

Afin de calculer votre participation journalière, vous devez nous fournir votre numéro d'allocataire CAF. Pour les non allocataires, la copie du dernier avis d'imposition.



Conditions générales :

Inscriptions : Celles-ci sont reçues dans la mesure des places disponibles, au secrétariat de Planète Sciences Méditerranée.

Règlement : Il se fait dès réception de la facture. Il comprend l'encadrement par nos animateurs, les activités, le goûter, le matériel et l'assurance. Nous pouvons accepter les paiements échelonnés à titre exceptionnel.

Annulation : Si le responsable du centre estimait que le jeune a un comportement pouvant porter préjudice à la vie du groupe ou au lieu d'accueil, Planète Sciences Méditerranée se réserverait le droit d'exclure ce jeune sans aucun remboursement.

De plus, en cas de faute volontaire, la responsabilité civile du participant et de ses parents serait engagée.

L'enfant est placé sous la responsabilité de l'association à compter du moment où il aura répondu à l'appel.

Pièce complémentaire : Nous vous ferons parvenir avec la fiche d'inscription, une fiche sanitaire de liaison à remplir avant le début des activités.

FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION à l'accueil de loisirs « les explorateurs en herbe »

A retourner à Planète Sciences Méditerranée 11 rue sans peur 06130 Grasse

NOM DU TUTEUR LEGAL :			
NOM DE L'ENFANT :		PRENOM :	
DATE DE NAISSANCE :		SEXE :	
ADRESSE :			
Si cette adresse n'est pas localisée à Grasse, un des deux parents travaille-t-il à Grasse ?			
NON <input type="checkbox"/>			
OUI <input type="checkbox"/> Nom et adresse de l'entreprise :			
TEL Domicile :		TEL Portable :	
TEL Travail :		E-Mail :	

Renseignements sur les parents : Cocher le régime social dont vous dépendez

	Régime général et fonctionnaire	Régime Agricole	Autres
Père			
Mère			

Entourer votre avis :

- J'accepte de communiquer notre numéro d'allocataire à l'association (N°.....) et j'autorise Planète Sciences Méditerranée à consulter mes données personnelles sur le site de la CAF.

Case à cocher si vous refusez que toute photo apparaisse sur un site internet temporaire ou une publication de Planète Sciences Méditerranée :

Départ avec d'autres personnes que les parents

Une autorisation parentale ou une décharge devront être remises au responsable.

Parents divorcés ou séparés

Nous demandons à la personne qui a la charge de l'enfant de nous indiquer si l'ex-conjoint a droit de sortie de l'enfant.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'inscription et du règlement interne du Centre de Loisirs « Les explorateurs en herbe » et je m'engage à le respecter.

Fait à :

Signature du tuteur légal :

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ.

.....
.....
.....
.....
.....
.....

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM PRÉNOM

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR).....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : BUREAU :

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

Je soussigné, responsable légal de l'enfant , déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :

Signature :

A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES

COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES

.....
.....
.....

OBSERVATIONS

.....
.....
.....
.....
.....
.....

PERSONNES AUTORISEES A VENIR CHERCHER L'ENFANT (HORMIS LES PARENTS) :

Nom – Prénom	Lien de parenté	Tél. portable	Tél. fixe

DROITS ET AUTORISATIONS

1) « **SORTIE** »

- J'autorise** mon enfant à quitter par ses propres moyens
- Je n'autorise pas** mon enfant à quitter seul l'école

2) « **DROIT AU MAQUILLAGE** »

- J'autorise** les animateurs à maquiller mon enfant lors d'activités d'expression
- Je n'autorise pas** les animateurs à maquiller mon enfant lors d'activités d'expression

3) « **DROIT A L'IMAGE** »

- J'autorise**
- Je n'autorise pas**

La prise de photographies et/ou de vidéos (captation, fixation, enregistrement, numérisation) le représentant dans le cadre des activités de l'accueil de loisirs et leur publication le représentant sur tout support de communication et d'information relatif à ces activités et notamment la presse écrite et le site internet,

L'utilisation se fera sur tout support nécessaire à la présentation indiquée (papier, support analogique, support numérique ou projection sur un écran).

Les photographies et/ou vidéos ne seront ni communiquées à d'autres personnes, ni vendues, ni utilisées à d'autres usages. Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques et/ou de vidéos qui vous concernent est garanti. Vous pourrez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de cette photographie et/ou de vidéo si vous le jugez utile.

Signature :



CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (6 - 12 ans)
« Les Explorateurs en Herbe »
Chemin des Clairettes- Hautes Ribes
Plateau de Roquevignon 06130 Grasse
REGLEMENT INTERIEUR

1. DANS QUOI S'INSCRIT LE CENTRE DE LOISIRS :

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement est géré par l'association « Planète Sciences Méditerranée » représentée par son président, Monsieur Dave Lollman.

L'association bénéficie de l'agrément « Jeunesse éducation populaire » du ministère de la Jeunesse et les Sports.

Elle a pour vocation de développer les activités scientifiques et techniques pour les jeunes et leur famille, selon une démarche active et expérimentale, dans une perspective éducative et de développement durable (voir projet éducatif en annexe).

Les coordonnées du siège social de l'association sont :

11, rue Sans Peur

06130 Grasse

tel : 04 92 60 78 78

06 73 92 97 71

courriel : cecile.grecco@planete-sciences.org

2. PRESENTATION ET CARACTERISTIQUES DU CENTRE DE LOISIRS :

L'accueil de Loisirs Sans Hébergement « Les explorateurs en herbe » est situé sur le plateau de Roquevignon à Grasse sur un espace naturel d'un hectare mis à disposition de Planète Sciences Méditerranée par la ville. Ce terrain est constitué d'anciennes terrasses de cultures abandonnées. Il présente différents milieux (pelouse sèche, garrigue buissonnante, forêt, mare artificielle etc...

Les activités proposées ont comme thèmes principaux :

- la nature et l'environnement (approche de la faune de la flore des sols et du climat...)
- les sciences et techniques (en général énergies renouvelables, robotique, astronomie...)
- Le sport, l'art et la culture

L'Accueil de Loisirs (ALSH) a reçu l'agrément de la D.D.J.S (Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports) des Alpes-Maritimes sous le numéro: 006ORG0231.

La capacité d'accueil du centre est de 40 places.

L'A.L.S.H accueille les enfants, durant l'année scolaire les mercredis à partir de septembre et tous les jours du lundi au vendredi pendant vacances scolaires (sauf vacances de Noël)

3. LE PERSONNEL

L' ALSH est géré par Cécile Grecco Aymé qui en assure la responsabilité administrative et éducative.

L'équipe d'animation est conforme à la législation. Elle comprend si possible au minimum un encadrant pour 8 enfants (au-delà des normes éditées par le Ministère Jeunesse et Sports d'un animateur pour 12 enfants).

Les animateurs sont membres de l'association et partagent son projet en y apportant leurs compétences (initiales et acquises au sein de l'association). Cette dernière assure régulièrement des actions de formation de ses membres.

4. INSCRIPTION DES ENFANTS AU CLSH

4.1. Modalités :

Pour participer aux activités du Centre de loisirs « Les Explorateurs en Herbe», les enfants doivent être adhérents de l'association et les parents doivent remettre le dossier administratif de l'enfant et s'acquitter de la participation financière demandée pour l'activité.

+Adhésion :

La cotisation annuelle est de 20€ par an.

+Constitution du dossier :

Lors de l'inscription, les familles doivent fournir :

La fiche sanitaire de liaison, la fiche d'inscription et le quotient Familial ou la copie de l'avis d'imposition.

Les noms, adresses et numéros de téléphone des personnes autorisées à venir chercher l'enfant et susceptibles d'être appelées, faute de pouvoir joindre les parents en cas d'urgence ou en cas d'absence de ces derniers au moment de la fermeture du Centre.

Toute modification concernant les informations données lors de l'inscription, doit être signalée aux responsables

+ Inscriptions :

Seuls les enfants préalablement inscrits et ayant réglé leur participation financière sont acceptés sur le Centre.

Elles doivent se faire au siège social de l'association auprès du secrétariat par mail ou par téléphone au 04 92 60 78 78.

Pour une meilleure organisation pédagogique, nous demandons aux parents d'inscrire leurs enfants sur la semaine complète pendant les vacances scolaires.

+Les annulations : elles devront être demandées le plus tôt possible pour pouvoir faire l'objet d'un remboursement ou d'un report de date, dans la limite des places disponibles.

Les annulations survenant dans un **déla**i inférieur à 8 jours et/ou non justifiées par un certificat médical ne seront pas remboursées.

4.2. Calcul de la participation aux frais d'inscription

Dans le cadre du « contrat enfance jeunesse » Planète Sciences Méditerranée bénéficie d'une aide de la ville de Grasse.

Cette aide est réservée aux habitants de la commune de Grasse ou aux parents travaillant sur la commune de Grasse. Un forfait de 25 € la journée sera appliqué aux familles extérieures de Grasse.

La Caisse d'Allocation Familiale des Alpes-Maritimes participe au fonctionnement de l'accueil de loisirs : « Les explorateurs en herbe » par le biais de la prestation de service.

La facturation est dégressive en fonction du revenu des familles par l'application du taux d'effort à 0.9% **appliqué au quotient familial de la famille. Le tarif est journalier et varie entre 2.06 € (tarif plancher) et 18€ (tarif plafond).**

Pour permettre le calcul de la participation financière, chaque famille doit fournir les pièces suivantes :

- le numéro d'allocataire de la C.A.F.

- Pour les non allocataires une copie de l'avis d'imposition avec les ressources N-2

* En cas de refus de communiquer le numéro d'allocataire CAF et l'avis d'imposition, le tarif plafond journalier sera appliqué

5. VIE AU CENTRE

5.1. ACCUEIL

Pendant les vacances scolaires et les mercredis en période scolaire: Les enfants sont accueillis à l'Espace jardiné de Roquevignon à partir de 8h00 et jusqu'à 9h30. Le soir les parents viendront récupérer leur enfant entre --

Les parents sont priés d'accompagner les enfants jusqu'au responsable afin de permettre la vérification de la validité de l'inscription et de permettre un passage de relais bénéfique pour l'enfant.

Durant certaines périodes, des dispositions particulières pourront être prises pour faciliter l'accueil et le départ groupé des enfants. Les parents en seront avertis par le directeur ou par le secrétariat de l'association. **16h30 et 17h30.**

Au cas où un enfant n'aurait pas été récupéré après l'heure de fermeture et après avoir épuisé toutes les possibilités pour joindre les parents, le directeur pourrait faire appel à la gendarmerie la plus proche qui lui indiquerait la conduite à tenir.

Les parents autorisant une autre personne à récupérer l'enfant devront fournir au responsable du centre une autorisation écrite désignant cette personne déchargeant ainsi la responsabilité du centre.

Les familles sont tenues au respect des horaires d'ouverture et de fermeture de la structure, sous peine de se voir refuser en cas de manquements répétés.

5.2. REPAS

Le centre n'assure pas de repas, aussi les parents devront fournir un pique-nique à leur(s) enfant(s) en limitant les emballages. Le repas de midi est pris en présence des animateurs. Des tables et un point d'eau sont à disposition des enfants.

5.3. ACTIVITES

Les activités se déroulent pour l'essentiel en plein air sur l'Espace Jardiné de Roquevignon.

Le site est équipé de deux chalets et deux tentes d'abris en cas de mauvais temps, de sanitaires de plein air, d'un compost. Des sorties à pieds ou en bus seront organisées occasionnellement par l'équipe pédagogique.

Toutes les activités du l'A.L.S.H. sont conçues pour permettre aux enfants de se développer harmonieusement.

Les équipes ont donc pour souci permanent de concourir à la réalisation de cet objectif (voir projet éducatif de la structure joint).

Le détail des objectifs pédagogiques apparaît dans le projet pédagogique qui est affiché à l'A.L.S.H.

6. VETEMENTS - OBJETS PERSONNELS

Une tenue correcte est exigée pour les enfants ainsi que pour le personnel. Cependant, aucune assurance ne prend en compte les dégâts vestimentaires.

Il est conseillé de mettre des vêtements adaptés aux activités de pleine nature ainsi qu'à la saison (casquette en été, vêtements chauds en hiver, imperméables par temps de pluie) et marqués au nom de l'enfant.

La plupart des bijoux représentent un danger en collectivité surtout pour les jeunes enfants, leur port est déconseillé sur place. Les consoles de jeu et les téléphones portables sont déconseillés sur le centre de loisirs. En cas de vol ou de détérioration, notre responsabilité ne saurait être engagée.

Tout objet susceptible de représenter un danger quelconque est interdit à l'A.L.S.H.

7. COMPORTEMENT

Les enfants doivent respecter le site et le matériel mis à disposition (locaux, mobilier, jeux, matériel pédagogique...).

Les parents sont pécuniairement responsables de toute détérioration matérielle volontaire.

Si il responsable du centre estime que le jeune a un comportement pouvant porter préjudice à la vie du groupe ou au lieu d'accueil, Planète Sciences Méditerranée se réserve le droit d'exclure le jeune sans aucun remboursement.

De plus, en cas de faute volontaire, la responsabilité civile du participant et de ses parents est engagée.

8. ASSURANCE

Une assurance responsabilité civile a été contractée auprès de la MAIF. Pour bénéficier de cette assurance, les participants doivent être adhérents à l'association et être à jour de cotisation.

9. MALADIE - ACCIDENTS

En principe, les enfants malades ne peuvent être admis au centre de loisirs et aucun médicament ne peut être administré, sauf cas particulier à déterminer avec le médecin traitant de l'enfant et l'accord du directeur.

Les médicaments seront alors administrés par le directeur sur présentation d'une ordonnance et d'une autorisation écrite des parents.

En cas de maladie survenant au Centre, le responsable appellera les parents et ils décideront ensemble de la conduite à tenir.

Le directeur du Centre, après avis du médecin de famille peut demander aux parents de venir chercher leur enfant, si il juge que son état de santé le nécessite. il peut également, si il le juge nécessaire, prendre l'initiative d'appeler lui-même le médecin et d'en aviser les parents ensuite.

En cas d'urgence ou d'accident grave, il sera fait appel en priorité aux services d'urgence (SAMU, Pompiers) ensuite à un médecin, s'il peut arriver plus vite.

10. LA RESPONSABILITE DE PLANETE SCIENCES MEDITERRANEE

Elle sera engagée seulement : si l'enfant est régulièrement inscrit, dès l'instant où il a été confié au responsable du centre jusqu'à l'arrivée de ses parents ou de la personne autorisée à venir le chercher.

L'acceptation de ce règlement conditionne l'admission des enfants.

La direction .

Nom et prénom de(s) enfant(s):

Fait à Grasse, le :

La (les) personne(s) responsable(s) :

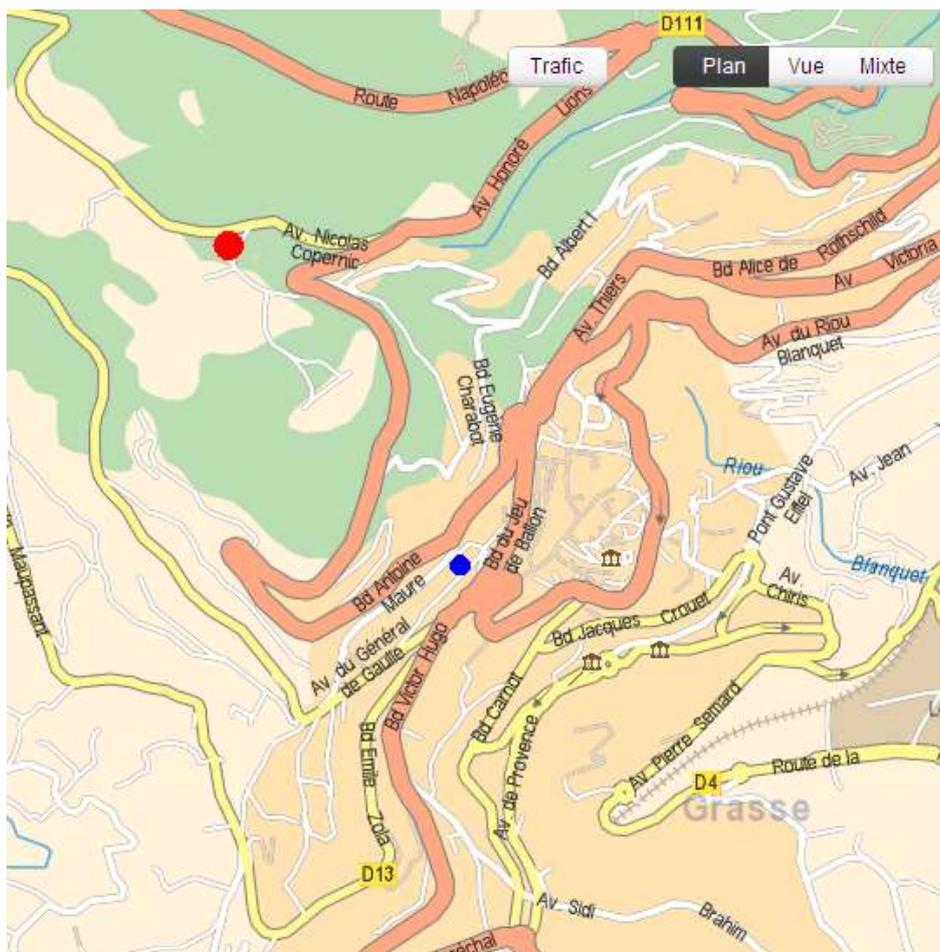
« Lu et approuvé » signature(s) :



11 rue Sans Peur 06130 GRASSE
Tél 04 92 60 78 78
mediterrane@planete-sciences.org
SIRET : 319 526 596 00030

Pour se rendre à l'espace jardiné de Roquevignon

A partir de Grasse, prendre le Boulevard du Jeu de Ballon, puis à gauche la route de Digne. Après la sortie de Grasse, prendre l'avenue Nicolas Copernic en direction de Cabris. Puis environ à 200 m, prendre à gauche le chemin des Pins en direction du Cercle canin. Se garer 100 m plus bas sur la droite au niveau du portail vert. L'entrée de l'Espace jardiné se trouve 20 m après le portail.



Point rouge : Espace jardiné de Roquevignon, chemin de Clairette 06130 Grasse